

# CANOL Actualités

N° 49 - Octobre 2012

Publication de l'association CANOL (Contribuables Actifs du Lyonnais) – BP 19 – 69131 Ecully Cedex – Tél : 04.78.35.32.74 – [canol69@orange.fr](mailto:canol69@orange.fr)

## Canol-TV vous aide à mieux comprendre vos avis d'imposition locale

Vous avez reçu votre rôle d'imposition de taxe foncière, vous n'allez pas tarder à recevoir celui de la taxe d'habitation. Afin de vous aider à les comprendre, vous pouvez désormais regarder sur [www.canol-TV.fr](http://www.canol-TV.fr) les 5 vidéos suivantes :

1. Les impôts « ménage » : comment cela marche ?
2. comment est calculée la valeur locative cadastrale ?
3. comment est calculée la taxe d'habitation ?
4. comment est calculée la taxe foncière ?
5. Comment réclamer une rectification de vos impôts « ménage » ?

## Le département du Rhône n'achètera plus d'abonnements pour les matchs de l'O.L. !

**M. MERCIER** a écrit à tous les présidents d'associations sportives du Rhône pour leur dire, qu'à cause de CANOL, il ne pourrait plus distribuer de places de match de l'O.L., de l'ASVEL ou du L.O.U.

Ce n'est pas exact car si c'est suite à l'action en justice de CANOL, c'est la **Cour administrative d'appel** qui a décrété l'illégalité de ces achats. Il n'achetait et distribuait que des places de match de l'O.L., et c'est ce favoritisme pour l'O.L. sans mettre ce dernier en concurrence, qui a été déclaré illégal !

Il a également oublié de mentionner que les meilleures places étaient conservées pour les élus du département et leurs amis.

**L'action de CANOL aura eu comme mérite d'économiser 800 000 euros chaque année !**

## Au Grand Lyon : TEOM = vache à lait !

L'examen du compte administratif 2011 de la communauté urbaine a révélé que la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue l'an dernier avait rapporté 36 millions d'euros de plus que le coût du service, soit un excédent de 47,3% !**

Le Grand Lyon essaie de masquer une partie de ce bénéfice en incluant 13,5 millions d'euros de frais de structure et en ne détaillant pas l'état de répartition de la TEOM.

Ces éléments vont enrichir l'action de CANOL qui demande à la justice de déclarer illégaux ces abus, afin que cette taxe soit pour partie remboursée et réduite à l'avenir.

## Ville de Lyon, Grand Lyon, conseil général et conseil régional : allez voir l'analyse de leurs comptes sur le site de CANOL !

Comme chaque année, les bénévoles de CANOL ont analysé les comptes des principales collectivités locales du Rhône : dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, frais de personnel, dette, capacité d'autofinancement, croissance des recettes fiscales et des dotations,...

Vous trouverez tous ces éléments sur le site [www.canol.fr](http://www.canol.fr) à la rubrique « gestion des collectivités locales ».

## De 2001 à 2012, de combien les collectivités du Rhône ont-elles majoré leurs recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière

**CANOL**, grâce aux informations fournies par la direction des services fiscaux, a calculé les augmentations de recettes que ces taxes leur ont rapportées depuis 2001.

Vous pouvez trouver les résultats, commune par commune, sur le site [www.canol.fr](http://www.canol.fr).

Nous avons également classé celles de plus de 10 000 habitants en fonction de leur pourcentage d'augmentation.

Parmi celles-ci, ce sont les **contribuables de MEYZIEU qui ont subi l'augmentation la moins forte : 41%**. Et ce sont ceux de **Tassin et Villeurbanne qui ont été les plus taxés : 77%**. Pour les foyers de Lyon, la croissance a été 65%.

Ces augmentations sont à comparer à celle du coût de la vie, qui est de 20,2% sur la période !

**Pourquoi nos élus font-ils qu'une part de plus en plus importante du revenu des contribuables soit ainsi accaparée ?**

## Conseil Régional : les comptes SNCF sont encore faux !!

Le conseil régional est tenu de publier les comptes que doit lui transmettre la SNCF pour la gestion des Transports Express Régionaux.

CANOL les examine pour constater l'évolution des charges et recettes et tenter de juger de la performance de cette gestion.

Nous avons constaté dans le compte administratif 2011 que le compte SNCF était identique à celui publié pour l'exercice 2010, qui était déjà erroné ; **les chiffres (ou les opérations) sont faux !**

Le budget des T.E.R. étant de l'ordre de 575 millions d'euros, nous pouvons constater que le conseil régional n'est pas plus exigeant vis-à-vis de la SNCF qu'envers les associations qu'il subventionne ! Nous avons demandé des explications à **M. QUEYRANNE**.

**L'argent des contribuables ne semble pas être dans de bonnes mains à la Région Rhône-Alpes !**

## Grand stade : le Grand Lyon continue à dépenser sans savoir s'il verra le jour !

L'Olympique Lyonnais est très disert sur la date d'utilisation de ce lieu : on parle maintenant de 2015, trop tard pour respecter **l'échéance de l'EURO 2016 !**

Les procédures en justice ne sont toujours pas réglées, les terrains ne sont toujours pas vendus à l'O.L., l'accord de construction avec VINCI n'est toujours pas signé, les finances de l'O.L. sont en berne, comme le nombre des abonnements à Gerland...

Néanmoins **le Grand Lyon continue à dépenser l'argent du contribuable** (tramway, canalisations, rainurage des pistes de l'aéroport de Bron,...) **comme si de rien n'était !**

## 46.6 M€ TTC pour les berges de la Saône

Sur les 50 kilomètres de rives du Grand Lyon, artistes et maîtres d'œuvre travaillent ensemble pour dessiner une promenade piétonne qui traversera 14 communes, dont 5 arrondissements de Lyon. D'ici 2013, 15 kilomètres sur les 22 que comptera le projet final seront achevés entre la Confluence et l'île Barbe et entre Fontaines-sur-Saône et Rochetaillée-sur-Saône.

**Il s'agirait, rayonnement oblige, du "plus grand projet d'art public en Europe, voire du monde".**

Le coût du projet urbanistique global serait de 65 à 70 millions d'euros. L'enveloppe prévisionnelle pour la séquence lyonnaise affectée aux travaux et études a été estimée à **46,6 M€ TTC** soit 40,8 M€ pour la Communauté urbaine et 5,4 M€ pour la ville de Lyon.

**Pour donner le ton sur la dépense**, on a commencé par la **maison des rives de Saône** d'une esthétique extrêmement discutable. Elle va héberger une exposition permanente dédiée au projet. **Son coût : 800 000 euros.** « Elle va rester 7 ans sur place », invoque-t-on à la communication du Grand Lyon.

**Heureux soient les piétons et les cyclistes, maudits soient les automobilistes et pressurés soient les contribuables pour un triomphe du « Financial-art-schtroumpf » !**

## La Duchère : zone sensible

C'est sur 120 hectares que s'étend le quartier de la Duchère (9<sup>ème</sup> arrondissement). Il fût **l'un des quartiers emblématiques des programmes de Politique de la Ville** dès 1986. En 2003, il fut déclaré ZFU (Zone Franche Urbaine) pour lancer un programme **Grand Projet de Ville** (GPV de 2003 à 2016).

Mais en mai 2012, alors que les autorités tentent d'éviter toute mauvaise publicité, de **nouveaux actes de malveillance viennent entacher la réputation de la Duchère**. Après les caillassages de bus et de policiers, c'est au tour de la **halle d'athlétisme** d'être vandalisée : tags recouvrant les lieux, faux plafonds arrachés, vitres cassées, vol de matériel de chantier... Le préjudice s'élève à près **de 30 000 euros**. « C'est un acte navrant, de la violence gratuite qui a un coût pour la collectivité », regrette **Thierry Braillard**, adjoint aux Sports (PRG). L'absence de gardiennage est pointée du doigt. Rappelons que CANOL avait déjà attiré l'attention (bulletin 42) concernant cette halle, son coût, sa destination et qui va la gérer ? A notre connaissance, on ne sait toujours pas !

L'insécurité qui règne avait pourtant été atténuée par les médiateurs de l'Association Lyonnaise pour la Tranquillité et la Médiation, grassement subventionnée. Mais, depuis juin 2010, ils ont déserté le quartier.

Catastrophe, en août, le **ministère de l'Intérieur a publié la carte de 15 zones de sécurité** pour juguler la délinquance. Parmi elles, la Duchère à Lyon. Une bien mauvaise nouvelle pour un **Gérard Collomb** en colère qui voit son GPV estampillé "zone sensible".

**Manuel Valls a-t-il flingué le projet de Gérard Collomb**, le fil rouge de sa double mandature ? Il avait pourtant minimisé les tensions dans le secteur lorsque **Lyon Capitale** révélait la découverte d'une cache d'arme impressionnante à la Duchère,

Mais quand bien même, **rien ne sera économisé** pour la Duchère puisque le **meeting inaugural de la Halle d'athlétisme Stéphane Diagana** aura lieu les 9 et 10 novembre 2012 avec un **budget prévisionnel de 236 000 euros** et le Conseil municipal du 7 juillet a décidé d'allouer une subvention **de 120 000 euros à la Ligue d'Athlétisme Rhône-Alpes !**

## Jour de libération fiscale retardé de 2 jours en 2012

Cette année, c'est le **24 juillet** qu'est intervenu votre jour de libération fiscale comme nous l'indiquent nos amis du Cri du Contribuable et l'Institut Molinari. C'est donc après 205 jours seulement que les français commencent à bénéficier des fruits de leur labeur ! C'est en moyenne le 4 juin (50 jours plus tôt !) pour la zone euro.

Notre pays détient le record mondial de l'écart entre le salaire « chargé » payé par un employeur et ce que touche réellement un salarié. En clair, **une entreprise française dépense autant par emploi que sa concurrente suédoise, mais son employé, lui, reçoit sur son compte en banque un revenu plus comparable à celui de son voisin espagnol !**

**Espérons ne pas avoir à attendre août en 2013 !**

## Le Grand Lyon préfère accorder des subventions plutôt que passer des marchés !

CANOL a fait observer au président du Grand Lyon que, dans le cadre du dispositif « **Securise'RA** », on avait accordé des subventions pour 84 000 € à 4 organismes pour assister les petites entreprises à gérer leur personnel.

Ces organismes n'étant pas à l'origine du projet (comme son nom l'indique, il émane de la région !), leur **accorder une subvention est illégale** ; il était nécessaire de passer un marché avec appel préalable à la concurrence, ce qui alourdit sensiblement la procédure, ... mais rend plus difficile le « **copinage** ».

**CANOL a demandé au tribunal administratif d'annuler ces subventions.**

## Cultiver le « vivre ensemble »

La Région Rhône Alpes ne ménage pas ses efforts et les dépenses pour améliorer la vie de chacun. Ainsi une délibération du 12 juillet dernier traitant de la politique de la ville a décidé de subventionner plus de 300 actions réalisées par des associations ou des centres sociaux culturels, dont :

- ✓ 179 000 € pour l'aide à la formation.
- ✓ 524 300 € pour l'accès à l'emploi
- ✓ 103 800 € pour lutter contre les discriminations
- ✓ 1 356 750 € pour cultiver le « vivre ensemble »
- ✓ 160 222 € pour améliorer le cadre de vie

**Soit plus de 2 300 000 € pour cette seule délibération !**

Sur le contenu, on peut noter quelques excentricités : Pourquoi, par exemple, subventionner des réunions de discussions ?

Et comme en règle général il manque des objectifs précis, un comptage de la fréquentation, un bilan pour justifier de la pertinence future, CANOL réitère l'idée qui prévaut en **Suède** : **Chaque famille y reçoit un bon ou un chèque « formation » ou « culture » qu'elle présentera à l'organisme ou l'association de son choix pour « vivre ensemble ».**

**Voilà comment redonner son libre arbitre au citoyen en supprimant le clientélisme et le copinage !**

Ainsi on vient d'apprendre que la bonne santé des finances publiques suédoises a permis au gouvernement de dégager 24 milliards de couronnes suédoises (2,78 milliards d'euros) de dépenses supplémentaires et de réduction d'impôts pour son budget 2013. Dans ce cadre il est prévu par exemple une **diminution d'impôt** pour les retraités !

## **Pôle métropolitain : un nouvel étage du mille-feuille**

On nous promet d'être économe avec l'argent public : ses 64 membres ne percevront pas d'indemnités, et seuls 5 personnes seront recrutées mais le budget de cette nouvelle technostructure s'établira tout de même à 950 000 euros. **Gérard Collomb** en a été élu Président le 1<sup>er</sup> juin.

Le président socialiste de la Région, **Jean Jack Queyranne**, a même utilisé le qualificatif « d'ovni » pour souligner son sentiment d'imprécision. L'enchevêtrement des compétences persistera car c'est un véritable fourre-tout où on pourra ajouter et enlever les thèmes à la mode du moment : aménagement du territoire, transports, économie, emploi, formation, enseignement supérieur, recherche et innovation.

L'économie est partagée entre le pôle métropolitain et la Région, mais aussi par la communauté urbaine, avec son soutien aux pôles de compétitivité. Quant à la culture, tout le monde s'en mêle : le pôle, la Ville, le Département et encore la Région qui en a fait une compétence facultative. D'ailleurs **les collectivités peuvent acquérir des attributions qui ne leur sont pas données par la loi** grâce à la clause de compétences générales, elle-même induite par le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales.

La réforme territoriale engagée par **Nicolas Sarkozy** s'employait à restreindre cet enchevêtrement **par l'instauration "de compétences exclusives"**. Mais ceci devrait être remis en cause par l'actuel gouvernement.

La création d'échelons supplémentaires n'a jamais été compensée par la disparition de strates existantes et le pôle métropolitain ne fait pas disparaître la communauté urbaine de Lyon ni les communautés d'agglomération de St-Etienne, de Vienne ou Porte de l'Isère.

**C'est une superstructure supplémentaire !**

## **Porte des Alpes Habitat, la C.R.C. encore plus sévère que CANOL !**

La **Chambre Régionale des comptes** a publié son rapport concernant cet OPH de 4600 logements.

Il met en évidence un parc ancien, faiblement renouvelé et entretenu à minima donc peu attractif entraînant en conséquence un taux de vacances anormal.

Le moins que l'on puisse dire est que la maîtrise des ressources humaines y est peu développée : absentéisme chronique, seuls les mardis et jeudis paraissent préservés...pour le travail, 26 jours d'arrêts de travail en moyenne par agent et par an, utilisation abusive des véhicules à des fins personnelles ; 20 personnes affectées à l'entretien sont notées d'une très faible activité, et absence de 28 gardiens de zone urbaine sensible, bref **une organisation plutôt centrée sur l'intérêt des agents que celui des locataires.**

En matière d'achat public: multiplication anormale des commandes hors marché reconduites à la même entreprise pour le remplacement temporaire du personnel défaillant.

Absence totale de vision stratégique, pas de prospection foncière, des objectifs flous, 44% seulement du programme

serait atteint alors que l'office a perçu la totalité des aides contractualisées du Grand Lyon. **½ million € de subvention auraient disparu de façon inexplicquée.** Le plan d'entreprise, appelé P.A.H 2015 est rapidement abandonné du fait des oppositions au sein du personnel et de l'équipe de direction.

**Un espoir pour mettre fin à la gabegie, -la loi DALO 2012 renforce les obligations de satisfaction des demandeurs dans les délais sous peine de condamnation de l'office.**

**Ce rapport confirme les conclusions de l'étude de CANOL publiée sur notre site et recommande, comme nous, la fusion de cet organisme avec Grand Lyon Habitat.**

## **Centre Jacques Cartier (CJC)**

Le CJC organise, chaque automne (le prochain en novembre), des colloques à Lyon ou à Montréal qui sont financés (446 000€) par des fonds privés et par des subventions de l'État (273 000€ en 2011), ministères, conseil général, conseil régional, Grand Lyon, ville de Lyon. Depuis 1984 il était rattaché à l'université Lumière Lyon 2 qui encaissait les recettes et réglait les dépenses. En 2009 éclate la discorde, fin du rattachement qui oblige **Alain Bideau** son délégué général à mettre en place une « fondation du centre Jacques- Cartier » destinée, entre autres à recueillir les contributions canadiennes. Elle **réclame à l'université la moitié de 1,5 million d'euros**, bénéfice cumulé estimé des Entretiens. Mais Lyon2 qui doit régler trop d'ardoises refuse. En 2011, le CJC est d'ailleurs épinglé par la direction générale des finances dont **deux enquêtes témoignent d'un fonctionnement peu rigoureux** : L'examen des divers frais de table et de mission a montré que ceux-ci relevaient d'activités extérieures au CJC.

La chambre régionale des comptes a rendu un rapport provisoire en mai dernier qui pointe du doigt **plusieurs bizarreries dans les comptes. Le rapport définitif semble « trainer » ! A suivre.**

## **Services Publics locaux : un exemple à méditer**

**Sandy Springs, jolie banlieue de 100 000 habitants juste au Nord d'Atlanta, n'a plus que 7 employés municipaux** (si l'on exclut policiers et pompiers, qui sont, dans l'Etat de Géorgie, obligatoirement des fonctionnaires). L'ensemble des services à la collectivité et à ses habitants sont effectués par des sociétés de prestations de services ou d'ingénierie. Leurs contrats, gagnés après appels d'offres, sont remis régulièrement en compétition. Il a été constaté que **cette concurrence maintient la qualité des services en réduisant les coûts** : la ville économise ainsi plusieurs millions d'euros chaque année sur ses dépenses de fonctionnement.

La fonction publique territoriale occupant en France **plus de 1,7 million de personnes**, remettre ces activités dans une concurrence saine et dynamique permettrait, en rendant un service plus efficace, de réduire les dépenses de nos collectivités et favoriserait la création de PME, fer de lance d'une économie en bonne santé.

**Externaliser des services** pourrait dégager en France une économie annuelle de l'ordre de 10 milliards d'euros.

Pourquoi ne pas essayer ?

## **CANOL Actualités**

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : [canol69@orange.fr](mailto:canol69@orange.fr)

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD  
Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY  
Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

## Les principales subventions 2010 dans le domaine social

1. Association Attention, il y a 2 col.12 et aps de col.19	2. Domaine	3. Tot subv. 2010	4. Mise à dispo de locaux en K€	5. Mise à dispo de personnel	6. Tot. Subv. / tot. Ressources	7. Lyon	8. Grand Lyon	9. Dpt	10. Région	11. Autres	12. déficit	12. Pas de convention	13. Pas d'obj. Quant.	14. Mitt subv. > conventions	15. Manque bilan/Rés.	16. Manque Rapport	17. Disponibilités	18. Probl. Compétence	20. Délég. sce public
Croix Rouge Française	.invest.	181 906 245 €			17%				528 105 €	181 378 140 €					X				
Entraide aux Isolés	.invest.							155 550 €							X	X			
Foncière Habitat et Humanisme	.invest.								214 216 €		X				X				
Foyer l'Escale Lyonnaise	.invest.	4 002 244 €			63%		1 582 244 €	300 000 €		2 120 000 €									X
ADASEA amén. struct. agricoles	Agric.	611 450 €			68%			215 900 €		395 550 €						X			X
ARDEAR emploi agricole	Agric.	439 168 €			86%				251 592 €	576 €	X		X						X
ARAVIS ressources humaines PME	Eco	2 199 904 €			86%				588 980 €	1 610 924 €			X		X				X
Chambre Reg Eco Sociale Solidaire	Eco	795 197 €			87%				357 379 €	437 818 €	X		X					X	X
Krysalide (Imaginove)	Eco	- €			45%		200 000 €	100 000 €	200 000 €	350 680 €	X		X		X				
Oedoria	Eco	34 996 €						113 622 €			X	X	X		X				
Rhône Développement Initiatives	Eco	652 707 €			92%		125 000 €			527 707 €									X
AGDS	enfance	1 311 738 €			39%	551 500 €				760 238 €							5M€		
ALFA 3A animation jeunes	enfance	1 084 768 €			3%	588 000 €				496 768 €			X				29M€		
ALYSE (Lyon Santé Education)	enfance	430 917 €			48%	364 000 €				66 917 €			X						
Crèche St Bernard	enfance	1 641 534 €			76%	1 033 500 €				608 034 €	X								X
Croix Rouge Française - la Chrysalide	enfance	391 428 €			47%	375 000 €				16 428 €									
La Friponnerie	enfance	747 520 €			40%	695 000 €				52 520 €	X						7M€		
les Montchatons	enfance	470 340 €			42%	488 040 €				- 17 700 €	X								
Les P'tits Gones du 8ème	enfance	692 660 €	7 K€		82%	382 000 €				310 660 €	X								X
Mutualité Française du Rhône	enfance	2 033 579 €	885 K€		35%	1 218 500 €				815 079 €									
SLEA enfance adolescence	enfance		183 K€		nd	1 072 500 €				- 1 072 500 €	X								
PACT du Rhône	fin. logt	25 000 €			3%		73 062 €												
PACT Rhone-Ouest	fin. logt	23 032 €						174 217 €			X					X			
AFPI Rhodanienne	Form.	545 000 €			6%				229 308 €	315 692 €		X	X		X				
CRIAS Mieux Vivre	Info	562 132 €			89%			342 000 €		220 132 €	X		X		X			X	X
ADIL info logement	info logt	nd						212 850 €					X		X				
ADIE	insertion	26 100 682 €			97%				2 373 682 €	23 727 000 €	X				X	X	44 M€	X	X
ALLIES PLIE insertion	insertion	3 117 576 €			89%	585 047 €				2 532 529 €			X						X
ARRADEP	insertion						120 000 €			10 000 €			X	X	X				
Jeunes emplois mobilité R/A	insertion	570 978 €			92%				240 618 €	373 000 €	X		X		X				X
Medialys	insertion	5 186 000 €					90 000 €	900 000 €		4 196 000 €			X		X				
Mission Locale Bron Décines Meyzieu	insertion	1 369 811 €			90%				312 434 €	1 057 377 €	X		X			X	4,4M€		X
Mission Locale de Lyon	insertion	3 750 523 €	99 K€	74 K€	96%	969 438 €			459 074 €	2 322 011 €	X								X
Mission Locale Rhône Sud-Est	insertion	2 102 565 €			96%				450 553 €	1 652 012 €			X			X			X
Mission Locale Villeurbanne	insertion	1 368 225 €			94%				318 013 €	1 050 212 €			X			X			X
ARALIS	Logt	nd						150 035 €							X	X			
Foyer Notre Dame des Sans Abris	Logt	6 529 690 €			52%	446 740 €		810 619 €	120 000 €	5 152 331 €									
Habitat et Humanisme	Logt	2 757 038 €			57%	150 000 €	32 379 €	406 040 €		2 168 619 €	X								
Amis Jeudi Dimanche	loisirs							110 000 €			X		X		X	X			
FONJEP	loisirs					756 720 €						X	X		X	X		X	
Maison enfance du 6ème	loisirs	419 625 €	119 K€		37%	411 875 €				7 750 €									
Maison enfance Montplaisir	loisirs	446 800 €	0	0	40%	428 614 €				18 186 €	X								
Comité Oeuvres Sociales ville de Lyon	pers.	2 607 384 €			66%	2 309 065 €				298 319 €	X		X	X					X
Quartier Vitalité	social	658 143 €	224 K€		71%	404 007 €				254 136 €	X								X
Comité Régional CGT	Synd.	877 094 €			70%				172 437 €	704 657 €	X		X			X		X	X



## Observations sur les subventions dans le domaine social

CANOL a demandé à la ville de Lyon, au Grand Lyon, au conseil général et au conseil régional les dossiers de leurs plus importantes subventions dans le domaine social. Nous les avons analysés et le résultat est présenté dans le tableau page 4 de ce bulletin. Parmi les dossiers demandés, certains étaient communs à plusieurs collectivités ; nous les avons donc regroupés. Il y en a 45 en tout, ce qui représente un montant total de subventions de plus de 258 millions d'euros.

Nos remarques sont les suivantes :

### ■ Sur un plan général,

- pour 45% des associations étudiées, les subventions reçues représentent **plus de 50% de leur budget**, c'est-à-dire qu'elles ne sont aucunement autonomes et qu'elles n'existeraient pas sans la générosité de nos collectivités. Il faut alors se poser la question de savoir si elles exercent bien une mission qui est de la compétence de la collectivité qui la subventionne et, si oui, s'il n'est pas préférable d'en faire une délégation de service public avec un contrôle strict de son activité !
- les crèches mises à part, les collectivités n'imposent que très **rarement aux associations des objectifs quantifiés lors de l'attribution de la subvention**. Comme les rapports d'activité, quand ils sont fournis, sont souvent très vagues, il est quasi impossible de juger de la pertinence de la subvention. Seul le rapport entre le montant de la subvention versée par rapport au budget permet de s'en faire une idée.
- **Beaucoup d'organismes reçoivent des subventions multiples, si bien qu'aucune collectivité ne se sent responsable du suivi de l'association**. La récente réforme des collectivités territoriales avait envisagé de séparer les domaines de compétence entre les collectivités, mais cela n'avait pas été accepté par les élus qui veulent continuer à se servir des subventions comme d'un outil électoral.

### ■ Concernant la collecte des informations par les collectivités :

- **Ville de Lyon. C'est la seule collectivité qui gère correctement ses subventions** : les dossiers demandés étaient tous complets avec convention d'attribution, bilan, compte de résultats et rapport d'activité.
- **Grand Lyon**. Des dossiers absents ou incomplets malgré nos relances.
- **Conseil Général et Conseil Régional**. Il manque beaucoup de comptes de résultats et de rapports d'activité... ou quand ils y sont ce sont ceux de l'année précédente, ou des projets... Cela démontre **l'absence de contrôle de leur utilisation !**

### ■ Comment lire le tableau ?

- ✓ **colonne 1** : les associations sont classées par domaine d'intervention (col. 2)
- ✓ **col. 3** : c'est le total des subventions reçues figurant sur leur compte de résultats 2010
- ✓ **col. 4 et 5** : c'est l'évaluation par la collectivité (essentiellement la ville de Lyon) de la valeur locative annuelle des locaux et du personnel mis gratuitement à disposition. Ces 2 éléments doivent figurer dans les comptes de résultats des associations qui en bénéficient (ce qui est rarement le cas !) et augmenter d'autant le poste « subventions reçues ».
- ✓ **col. 6** : c'est le pourcentage que représente le montant total des subventions reçues par rapport aux ressources globales de l'association. La différence est constituée par les recettes venant de leur activité.
- ✓ **col. 7 à 11** : ce sont les sommes reçues de la part des collectivités étudiées et celles non identifiées, comme la Direction Départementale des Affaires Sociales pour les crèches.
- ✓ **col. 12** : c'est l'indication que l'exercice 2010 de l'association s'est soldée par un déficit. Plus de la moitié sont dans cette situation !
- ✓ **col. 13** : signale que la collectivité n'a pas été en mesure de fournir la convention (obligatoire !) justifiant la subvention.
- ✓ **col. 14** : signifie que les conventions passées par les collectivités avec l'association ne précisent aucun objectif chiffré (nombre de personnes gérées, nombre de personnes retrouvant un emploi, ...). 50% des conventions passées se bornent à laisser l'association libre de faire ce qu'elle entend de l'argent reçu. Une exception : les crèches qui indiquent le nombre de places.
- ✓ **col. 15** : signale que le montant versé est supérieur à celui indiqué sur les conventions fournies.
- ✓ **col. 16** : la collectivité n'a pas fourni le bilan et le compte de résultats de l'association pour 2010 (8 cas de ce genre). Dans bien des cas, le contrôle obligatoire par un commissaire aux comptes n'est pas fourni.
- ✓ **col. 17** : indique l'absence du compte-rendu technique et financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention pour l'année 2010, en conformité avec la législation. Ces documents fournis sans exception par la ville de Lyon sont pour la plupart indisponibles au conseil général et au conseil régional. Ces collectivités distribuent donc notre argent sans contrôle.
- ✓ **col. 18** : c'est l'indication que la situation financière de l'association (trésorerie + disponibilités) est tellement confortable que son subventionnement n'est pas justifié. 5 associations sont dans ce cas.
- ✓ **col. 19** : signifie que l'activité du bénéficiaire ne faisait pas partie des compétences attribuées à la collectivité
- ✓ **col. 20** : quand le montant des subventions reçues dépasse 50% des recettes, CANOL considère qu'à ce niveau de subvention, sans l'argent des collectivités, l'activité n'aurait pas lieu d'exister ! Alors ou on la laisse disparaître, ou on considère que son activité est indispensable à la société et on la traite directement, en régie, ou on impose un contrat de délégation de service public, avec des objectifs et des responsabilités précises. Près de 50% des associations étudiées sont dans ce cas et l'existence de beaucoup d'entre elles est discutable !

■ **Observations particulières :**

**Les 4 premières subventions n'auraient pas dû figurer dans les dépenses de fonctionnement puisque ce sont des subventions d'investissement !**

- **ADASEA** : association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles du Rhône : le Conseil Général ne fournit ni convention, ni rapport d'activité
- **ARDEAR** : association régionale pour le développement agricole et rural. Fait partie de ces associations créées de toutes pièces par la Région, dont on a beaucoup de mal à cerner l'utilité.
- **ARAVIS** : cet organisme est censé « accompagner l'innovation sociale et l'amélioration concertée des conditions de travail et la performance des entreprises en Rhône-Alpes » ! ... sans objectif ni rapport d'activité !
- **Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire** : organisme régional qui fait la promotion de l'économie sociale et solidaire aux frais des contribuables et assure la formation du personnel de ses adhérents.
- **KRYSSALIDE** : c'est un projet du « pôle de compétitivité » IMAGINOVE (jeux vidéo). Subventionné par le Grand Lyon, le Conseil Général et la Région, il ne fournit même pas de rapport d'activité
- **Oedoria** : on ne sait de quoi il s'agit : le conseil général n'a fourni ni convention, ni rapport d'activité ! Le montant des subventions reçues est inférieur à ce qu'a versé la collectivité ! Le site internet indique que « cet organisme a été créé en 2009 en fusionnant les caves de beaujolais de Liergues et de Theizé » !
- **Rhône Développement Initiatives** : « attribue des prêts d'honneur destinés à conforter les apports personnels des porteurs de projet et gère un dispositif de garantie sur prêts bancaires », le tout financé par le Grand Lyon, donc notre argent !
- **les associations dans le domaine « enfance »** sont des structures d'accueil pour enfants de 0 à 6 ans subventionnées par la ville de Lyon. Elles remplissent toutes un rapport sur un modèle-type établi par la CAF faisant ressortir des renseignements tels que le taux d'occupation, le coût horaire par enfant, ou l'absentéisme. Leurs locaux sont toujours mis à disposition gratuitement par la ville.
- **PACT Rhône et PACT Rhône-Ouest** sont des organismes chargés par le Département de gérer les dossiers et à financer les aides à l'amélioration du logement pour les personnes handicapées ou dépendantes. On ne comprend pas pourquoi le Grand Lyon finance 2 postes au PACT du Rhône.
- **AFPI rhodanienne** : organisme de formation professionnelle créé par les entreprises de la région. La région qui la subventionne ne fournit ni convention ni rapport d'activité.
- **CRIAS – mieux vivre** : est un « centre de ressources en faveur de la personne âgée ou handicapée ! ». C'est l'interlocuteur privilégié des « maisons du Rhône ». Pourquoi les « études » fournies par cet organisme ne font-elles pas l'objet d'un marché ?
- **ADIL du Rhône** est l'antenne locale d'un organisme national d'information des locataires, bailleurs et propriétaires. Elle ne fournit ni compte de résultats, ni rapport d'activités.
- **les entreprises d'insertion** ont des caractéristiques communes : elles sont toutes financées à près de 100% sur fonds publics. Les rapports fournis sont bien détaillés et permettent une synthèse globale de l'activité, donc de l'efficacité des différents intervenants dans ce secteur. Il est regrettable que le Conseil Régional ne soit pas à même de fournir les bilans d'activité des 4 associations qu'il subventionne !
- **ARALIS, Notre-Dame des Sans-abri, et Habitat et Humanisme** font tous 3 de l'accompagnement social, mais, à la différence d'ARALIS, une grande partie des services offerts par les 2 derniers est assurée par des bénévoles qui y consacrent une partie de leurs loisirs et des dons assurent une partie du financement. Ce sont les exemples-type d'association à but non-lucratif dont l'utilité et l'efficacité sont reconnus.
- **Les Amis du Jeudi-Dimanche** organisent des séjours de vacances pour jeunes et adolescents.
- **FONJEP** est un fonds de coopération qui rémunère pour 756 720 € les 12 directeurs de MJC de la ville de Lyon.
- **les Maisons de l'enfance du 6<sup>ème</sup> et de Montplaisir** sont 2 des 9 structures d'accueil de loisirs pour enfants et adolescents de la ville de Lyon.
- **Comité des Oeuvres Sociales de la ville de Lyon**. Les subventions représentent 0,9% des frais de personnel de la ville.
- **Quartier vitalité** : association de quartier de Lyon qui fait de l'animation, du centre aéré, de l'accompagnement scolaire...
- **CGT Rhône-Alpes** : syndicat très largement subventionné qui ne rend de comptes à personne.

Cette analyse démontre à nouveau le peu de sérieux de nos collectivités à utiliser notre argent, la ville de Lyon mise à part.

Des sommes importantes sont confiées à des organismes qui vivent de ces subventions, sans que leur efficacité puisse être démontrée et parfois même leur utilité. Notre analyse est confortée par celle de la Cour des Comptes qui, dans son rapport annuel 2012, indique que « **faute d'une évaluation systématique des dépenses d'intervention, c'est le plus souvent une logique de reconduction qui préside à la budgétisation, alors que l'efficacité de certains dispositifs peut être remise en question** » !

**L'union fait la force !**

BULLETIN D'ADHESION 2012

49

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : [canol69@orange.fr](mailto:canol69@orange.fr)

NOM Prénom : ..... N° téléphone : .....

Adresse : ..... e-mail : .....@.....

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : ..... € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur : 75 € ou plus) le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2012.

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.